



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COUPE NATIONALE DES ÉLÈVES CITOYENS 2024/2025

Thème : « **Le droit au service de la paix** »

Finale le jeudi 3 avril 2025
au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

La Coupe Nationale des Élèves Citoyens est un concours organisé par l'association **INITIADROIT** (Maison de l'Avocat – Cours des Avocats – CS 64111 – 75833 Paris Cedex 17) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Justice.

Article 2

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements d'enseignement secondaire français, publics et privés sous contrat : collèges, lycées généraux, technologiques ou professionnels, lycées agricoles, lycées de la Défense, maisons d'éducation de la Légion d'Honneur, Instituts Médico-Educatifs, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté de France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer, Établissements français de l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Article 3

Le thème central est : « **Le droit au service de la paix** ».

A chaque niveau de classe sont définis les sous-thèmes suivants :

COLLEGES

6^{ème} : Dans votre vie quotidienne (entre enfants, avec les adultes, dans votre vie personnelle, familiale et scolaire) quels sont les personnes et outils susceptibles de pacifier en utilisant le droit soit directement soit par un représentant ?

5^{ème} : Comment la lutte contre les discriminations pacifie-t-elle la société ? Comment réguler vos échanges en ligne ? Rôle des modes de résolutions amiables de conflits (conciliation, médiation, arbitrage, procédure collaborative)

4^{ème} : Comment l'État de droit permet-il de régler les conflits dans la société ? La loi comme garantie des libertés. La justice des mineurs pour éduquer à la vie en société.

3^{ème} : Qu'est ce qui fait vivre une démocratie ? Comment débat-on dans une association, une entreprise en France ? Comment débat-on en Europe, sur le plan international ?

LYCEES

2^{nde} : Droit, liberté et responsabilité dans la paix sociale. Pourquoi et comment l'État et la loi garantissent-ils les libertés d'expression ? de la presse ?

1^{ère} : Pourquoi et comment les valeurs et principes de la République permettent-ils la cohésion sociale ? Et le respect de la diversité, donc le mieux vivre ensemble ? Qu'est-ce que l'engagement citoyen ?

T^{ale} : Quelles sont les institutions au niveau européen et international qui délibèrent sur la paix ? Comment le droit international peut-il exercer un rôle pacificateur ?

Article 4

Chaque classe candidate ou groupe d'élèves (15 minimum) candidat est invité, avec l'aide des membres de l'équipe pédagogique, à réunir l'ensemble des recherches, témoignages, réflexions et opinions des élèves sur le sous-thème qui leur est proposé.

La classe ou le groupe d'élèves rédige ensuite un texte qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème proposé, ainsi que les solutions qu'il est possible d'envisager.

Si le groupe est composé d'élèves de différents niveaux, il conviendra de choisir le sous-thème du niveau le plus élevé.

Le texte, dont la forme est libre, ne doit pas dépasser une feuille A4 recto verso (d'environ 9.000 caractères) pour les classes de collège et deux feuilles (d'environ 18.000 caractères) pour les classes de lycée. Il est inutile d'inclure des dessins ou images.

Les copies des classes ou des groupes d'élèves **doivent être renseignées** (nom et adresse de l'établissement, n° de classe, nom du professeur et mail) et devront **être adressées par email au plus tard le 10 janvier 2025** au référent mémoire et citoyenneté de l'académie selon les modalités précisées par le recteur ou la rectrice.

Article 5

Un jury académique présidé par le recteur, la rectrice ou son représentant et composé de représentants de l'Éducation nationale et d'avocats bénévoles d'INITIADROIT se réunira entre **le 13 et le 17 janvier 2025** pour désigner les meilleurs travaux.

Le jury sélectionnera la meilleure composition pour chaque niveau de classe, soit un total de sept copies par académie (une grille d'évaluation est proposée aux jurys).

Au plus tard le 21 janvier 2025, les copies retenues devront être adressées par les services académiques **par email** à l'association INITIADROIT - Me Lucile Rambert - lrambert@avocatparis.org, accompagnées du formulaire « statistiques » relatif à la participation téléchargeable sur le site EDUSCOL à l'adresse eduscol.education.fr/initiadroit/

Article 6

Un jury national, composé de représentants de l'Éducation nationale et d'avocats bénévoles d'INITIADROIT se réunira **entre le 22 et 24 janvier 2025** afin de désigner, pour chaque niveau de classe, les trois meilleures compositions parmi celles présélectionnées par les jurys académiques. Les classes retenues seront informées dès le 27 janvier 2025.

Article 7

Les 21 classes ou groupe d'élèves dont les copies ont été retenues par le jury national sont invités à venir concourir le **3 avril 2025 au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)**.

Chaque classe ou groupe d'élèves désigne son ou ses représentant(s) (**3 maximum**) qui, le jour du concours, présente(nt) oralement l'argumentaire de sa classe ou de son groupe. Un élève suppléant est désigné comme remplaçant en cas de besoin.

Le temps de présentation des exposés des collégiens **ne doit pas excéder 5 minutes** et celui des lycéens **8 minutes**.

Des experts invités donneront leur avis sur la question posée ; pendant ce temps, les membres du jury délibèreront.

Article 8

A l'issue de son intervention, chaque classe reçoit :

- une note sur 20 du jury, composé de membres d'INITIADROIT, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de la Justice, présidé par un expert ;
- une note sur 10 donnée par l'applaudimètre.

Les exposés oraux sont jugés sur leur pertinence, leur construction, la solidité de leur argumentaire, ainsi que sur la conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Le président ou la présidente du jury a voix prépondérante en cas d'égalité de notes.

En fin de séance, le jury proclame les résultats par niveau de classe.

Une coupe est remise aux représentants des classes ou des groupes d'élèves lauréats.

Article 9

Les élèves des classes ou des groupes d'élèves concurrents sont invités à assister à la Coupe accompagnés de leurs professeurs (minimum 1 professeur pour 10 élèves). Les frais de transport des élèves et des professeurs accompagnants (car, billets de train tarif groupe...) sont à la charge d'INITIADROIT **dans la limite de 1.200 euros maximum et après acceptation des devis** (sauf pour la Corse et l'Outre-Mer pour lesquelles ce maximum est de 2.000 euros).

Article 10

Les participants et invités (élèves, professeurs, etc...) s'engagent à accepter que des photos ou des vidéos soient réalisées le jour du concours et soient reprises par les médias ou l'organisateur.

Un formulaire d'autorisation de captation sera demandé à tous les participants assistant à la finale.

Ils acceptent aussi que leurs textes soient reproduits en tout ou partie.
